



LA CHRONIQUE
PHILO
DE CYNTHIA
FLEURY



Le retour de l'État providence

L'empreinte écologique est-elle toujours un indicateur efficace? Selon Peter Kareiva, il est temps de défendre un nouvel indicateur issu d'un projet impliquant de nombreux académiques (dont Stanford, avec Natural Capital Project) et industriels (Google, Ernst & Young): le projet Earth Genome cherche ainsi à récolter le maximum de données dans le monde sur les usages territoriaux des réserves en eau, la dégradation des sols, les émissions de gaz à effet de serre, etc. En jeu, la modélisation des services écosystémiques et la tentative de créer un outil multi-échelle pour l'aide à la décision politique.

Plus généralement, il s'agit d'inventer une nouvelle forme, sociale-écologique, de l'État providence. Faut-il rappeler que l'espérance de vie a augmenté de 35 ans entre 1900 et 1999 alors qu'elle n'avait augmenté que de 7 ans entre 1000 et 1900. Dans son dernier ouvrage, *le Bel Avenir de l'État providence* (LLL 2014), Éloi Laurent rappelle comment les crises écologiques finiront par venir à bout de la prospérité humaine si elles sont laissées à elles-mêmes. L'écologie est désormais la première protection sociale.

La transition épidémiologique mondiale renforce la nécessité d'intégrer les facteurs environnementaux à la politique sociale. Les maladies infectieuses prédominaient il y a quelques années. Dorénavant, les maladies chroniques (cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers, affections respiratoires) sont responsables des deux tiers des décès dans le monde. 10 à 20 % des cancers peuvent être considérés comme des maladies environnementales émergentes. Si l'État providence est né deux fois en Europe (Bismarck, 1880; Beveridge, 1940), il en est de même, rappelle Éloi Laurent, de l'État social-écologique: une première fois en 1952 lorsque le législateur anglais a reconnu l'importance du lien entre santé et environnement; une seconde fois lorsque le législateur français, avec la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, a fait entrer dans les missions de la puissance publique la couverture du risque naturel. On pourrait faire remonter l'origine à 1306, lorsque le roi d'Angleterre Édouard I^{er} tenta d'interdire l'usage du charbon à Londres pour des motifs sanitaires. Le décret fut hélas sans impact. Seul le Clean Air Act de 1956 réussit, dans le contrecoup du Great Smog, à faire prendre conscience des dangers d'un certain type de pollution pour les citoyens.

Le triptyque « allocation, redistribution, stabilisation », défini par Musgrave (1959), rappelle que l'État providence pallie précisément les défaillances du marché à moindre coût pour la communauté. Une campagne mondiale, en 2012, a promu l'adoption universelle d'un socle minimal de protection sociale (101^e conférence internationale du travail, recommandation 202 sur les socles de protection sociale) comme rempart contre l'extrême pauvreté. Triste nouvelle pour les conservateurs néolibéraux, le coût économique et social de l'absence d'État providence est en effet bien plus lourd que l'avènement de sa continuité. ●

« L'écologie est désormais la première protection sociale. »